Décision n° 2021-0953
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 11 mai 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 11 mai 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0953
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 11 mai 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199107663	CANELLA BEACH	97 LE GOSIER	1 VHF
199211523	SOC DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'AGDE ET DU LITTORAL	34 AGDE	1 UHF
199504705	COMMUNE D'ANZIN	59 ANZIN	2 UHF
199601524	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE	95 ARGENTEUIL	1 UHF
199602801	FRANCE BOISSONS ILE DE FRANCE	75 PARIS 2	1 UHF
200200312	FABEMI PROVENCE	83 LA GARDE	1 UHF
200900729	DIR INTERREG DES SERV PENITENTIAIRES STRASBOURG - GRAND-EST	54 MAXEVILLE	10 UHF
201201181	PIERRE BOINET	80 MONS BOUBERT	2 UHF
201600553	SOLUMAT ILE-DE-FRANCE	93 ST OUEN	4 UHF
201601073	SOLUMAT ILE-DE-FRANCE	93 LE BLANC MESNIL	3 UHF
201700004	SOLUMAT	75 PARIS 16	6 UHF
201700840	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	92 NANTERRE	1 UHF
201801046	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	03 VICHY	1 UHF
201900417	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	92 SURESNES	1 UHF
201900789	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	15 AURILLAC	1 UHF
201900846	SICRA ILE DE FRANCE	92 RUEIL MALMAISON	6 UHF
201900991	SOLUMAT	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
202000237	SICRA ILE DE FRANCE	92 RUEL MALMAISON	2 UHF